

DOCUMENT TRAVAIL N° 5

**Une histoire de la formation professionnelle continue
au ministère de l'agriculture**

Ce document de travail a été rédigé par Paul LOUPIAS en collaboration avec Hervé SAVY et Bruno COGOURDANT dans le cadre du séminaire MEMORAP des 23 et 24/11 2017 à Dijon.

Deux textes de référence éclairent l'évolution de la formation professionnelle continue en agriculture et des changements concomitants du contexte législatif et réglementaire. Bien évidemment, l'une et les autres ne sont que les produits des transformations économiques, sociales et sociétales qui ont marqué les quatre dernières décennies. Il s'agit de :

- *Recherches socio-économiques, sciences de l'éducation et formation des adultes en agriculture ; deux décennies de connivence* – Contribution à la conférence européenne des 3 et 4 novembre 1993 – Hervé Savy ;
- *Les cinq saisons des CFPPA* – Allocution prononcée lors du colloque de l'anniversaire des 50 ans des CFPPA les 16 et 17 mars 2017 – Hervé Savy.

Quatre périodes distinctes jalonnent son évolution.

Première période 1960 - 1973 : le temps des pionniers ...

Le contexte législatif

- Loi n° 60-791 du 2 août 1960 relative à l'enseignement et à la formation professionnelle agricoles.
- Décret d'application n°61- 632 du 20 juin 1961.
- Loi n°66-892 du 30 décembre 1966 organisant la formation professionnelle au niveau national.
- 9 juillet 1970 - Accord national interprofessionnel.
- Loi n°71-575 du 16 juillet 1971 (Loi Delors) portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente.
 - Création du CIF.
 - Plans de formation.

Cette loi sort la formation continue de son isolement en instituant un financement privé (0,8 % de la MS). Désormais, la formation continue se confronte à des Journées d'étude MEMORAP 23-24 novembre 2017

démarches personnelles, des contraintes professionnelles et des enjeux économiques.

Et pendant ce temps

La loi Debré/Pisani d'orientation et de programme sur la formation professionnelle crée, en 1966 :

- les CFPPSA ;
- un institut national et des instituts régionaux de promotion.

Nous sommes en 1968, en plan « désordre créatif » et les trente ITA réunis à Dijon en début d'année vont prendre en charge leurs établissements récemment créés, s'emparer du BPA et le ranimer à la lumière des innovations pédagogiques qui foisonnaient :

- dynamique de groupe ;
- développement personnel ;
- objectifs pédagogiques.

Deuxième période 1973 - 1984 : le temps de l'installation ...des agriculteurs et des CFPPA

Le contexte législatif

- Les lois de janvier et juillet 1983 répartissent les compétences entre les communes, les régions, les départements et l'Etat.
- La loi Rigoud du 24 février 1984 crée des « centres de formation professionnelle et de promotion agricoles ».
- Les Etats généraux du développement agricole permettent une réflexion profonde et large sur tous les aspects de l'agriculture, en particulier les différents publics (salariés et pluriactifs).
- 1973 : création de la DJA en zones de montagne.
- 1976 : extension de la DJA à tout le territoire.
- 31 décembre 1977 : circulaire organisant le BPA en trois certificats.

Et pendant ce temps

Les stages de formation complémentaire 200 heures provoquent et structurent la recherche :

- sur le modèle de fonctionnement de l'exploitation agricole ;
- sur l'organisation pédagogique du stage.

La DGER confie à l'INPSA une recherche-action sur les 200 heures. Conduite par Jean Laforge, elle est diffusée à tous les centres et pose les bases des innovations à venir.

En même temps, l'organisation du BPA est précisée (3 certificats et mise en objectifs).

La recherche-action qui mobilise l'ensemble des acteurs du système de formation est utilisée pour des publics nouveaux :

- les salariés agricoles ;
- les personnels (C et D) du ministère de l'agriculture.

Troisième période 1983 - 1997 : le temps de l'affirmation ...

Le contexte législatif

- Loi n°84-579 du 9 juillet 1984 portant rénovation de l'enseignement agricole et loi n°84-1285 du 31 décembre 1984 portant réforme des relations entre l'Etat et les établissements d'enseignement agricole privés.
- Décret n°85-1265 du 29 novembre 1985 relatif à l'organisation administrative et financière des EPLEFPA.
- Loi du 4 juillet 1990 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la mise en place du congé individuel de formation (CIF).
- Loi n°93-1313 quinquennale du 20 décembre 1993 relative au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle.
- Décret n°88-176 du 23 février 1988 relatif aux aides à l'installation des jeunes agriculteurs : nécessité pour les jeunes agriculteurs s'installant après 1992 de posséder un diplôme de niveau 4.

Et pendant ce temps

C'est le moment de recherches-actions multiples autour de diplômes par unités capitalisables.

- Elles concernent d'abord le BPA.
- Elles mobilisent tous les centres de formation publics et une bonne partie des centres privés et des organismes paritaires.
- Elles s'appuient sur des données théoriques (INPSA/Daniel Jacobi et Paul Loupias).
- Elles se concrétisent par des livrets-référentiels et des guides méthodologiques (INPSA/Madeleine Asdrubal, Annie Cipra, Gérard Gaboriaud, Hervé Savy).
- Les acquis permettent de s'adapter rapidement au niveau 4 (livret-référentiel du BP REA).

- Elles sont étendues à de nouveaux publics comme les techniciens de l'INRA et les métiers de l'équitation (INPSA/Bruno Cogourdant), les publics « jeunes à travers le Crédit formation individualisé (INPSA/Laurence Simonneaux, Marie-Odile Hanriot, Claude Laforge).

De manière concomitante, la réflexion s'élargit :

- à la validation des acquis (INPSA/Annie Cipra),
- à l'évaluation formative et certificative.

Les recherches s'articulent avec celles conduites par l'INRAP, notamment celles sur les formations modulaires et l'évaluation, et particulièrement celles concernant l'apprentissage.

Cette séquence se ponctue d'une part par le 30^{ème} anniversaire des CFPPA, lors de Journées du Savoir-Vert à Port-aux-Rocs en 1996, et d'autre part par un rassemblement de tous les directeurs de CFA et CFPPA à Dijon, en présence de Jean-François Chosson et Maurice Amiet.

Quatrième période à partir de 1997 : le temps de l'adaptation...

Le contexte législatif

- Loi n°99-574 du 9 juillet 1999 d'orientation agricole.
- Loi n°2014-288 du 5 mars 2014 relative à l'emploi, à la formation professionnelle et à la démocratie sociale.
- *Prochaine* loi réorganisant la formation continue comme le Gouvernement l'a promis.

Les champs d'actions et de recherche

- L'agriculture est désormais duale : l'agro-industrie et l'agriculture conventionnelle qui s'interroge sur ses méthodes et ses structures.
- Les publics des centres sont extrêmement variés.
- Le milieu rural, toutes activités prise en compte, a un besoin vital de ressources éducatives à tous les niveaux et dans tous les domaines.

Les domaines de recherches et d'actions sont donc multiples :

- Sur les fonctions des CFPPA,
 - Centres de ressources ?
 - Centres polyvalents ?
- Sur les publics,
 - Agriculteurs dans leur diversité
 - Salariés agricoles

- Artisans ?
- Ouvriers des industries ?
- Sur l'organisation des formations,
 - Validation des acquis
 - Tutorat
 - Relations avec les entreprises
 - Mises en réseaux des OF et partenariats accrus, tant en interne qu'en externe au ministère de l'agriculture, tant au niveau régional que national
- Sur les pratiques pédagogiques,
 - Utilisation des nouveaux moyens de communication
 - Groupes de niveaux
 - Auto-formation.

L'histoire de la formation continue au ministère de l'agriculture montre que l'administration et les centres ont su la plupart du temps, prendre en compte, à la fois, l'évolution législative et réglementaire et les besoins des professionnels. Il faut souligner que les orientations politiques promises leur permettent de profiter de leurs expériences et de leurs multiples compétences pour renouveler leurs pratiques, élargir leurs publics, peut-être changer leur nature, et continuer à servir le territoire où ils sont implantés.